

Ecole :
Règlement financier 2019 / 2020
A titre informatif



Règlement par 9 prélèvements mensuels d'octobre à juin le 10 de chaque mois
 Ou une fois par chèque pour le 8 septembre au plus tard.

Éléments obligatoires de contribution financière	Montant annuel		
	Classe de CM1	Classe de CM2	Autres classes
Scolarité			
<i>Toute année scolaire commencée est due dans sa totalité</i>			
Montant annuel :	€ 670,00	€ 670,00	670,00 €
Scolarité bilingue			
Participation aux frais d'enseignement et de fournitures spécifiques à l'enseignement en anglais.	€ 705,00	€ 710,00	630,00 €
Montant annuel :	€ 705,00	€ 710,00	630,00 €
Pour les CM1 et CM2, les frais complémentaires de scolarité bilingue incluent l'inscription à l'examen "Cambridge young learners test" Niveau "Movers" pour les CM1, Niveau "Flyers" pour les CM2 (Ce montant sera ajusté au moment de la mise à jour des coûts de l'examen)			
Soit un prélèvement mensuel avant achat des livres scolaires et activités pendant 9 mois de :	€ 152,78	€ 153,33	€ 144,44
Livres scolaires et activités parascolaires			
<i>En maternelle: facturation annuelle entre 15€ et 20€ et en Primaire entre 45€ et 60€ selon les classes à rajouter à ce prélèvement mensuel.</i>			
Si vous choisissez une ou plusieurs des options facultatives suivantes	Ajouter le ou les montants correspondants		
	Classe de CM1	Classe de CM2	Autres classes
Régime demi-pension : lundi, mardi, jeudi et vendredi			
Repas, tarif annuel* :	€ 822,00	€ 822,00	€ 822,00
Soit un prélèvement mensuel pendant 9 mois de :	€ 91,33	€ 91,33	€ 91,33
Tout changement de régime à caractère exceptionnel ne peut se faire qu'après demande écrite auprès de la comptabilité. La demi-pension est calculée jusqu'au 4 juillet 2020 Repas exceptionnels : 6,50 € pour les élèves externes désirant manger à midi au self. Remboursements exceptionnels : Remboursement possible pour toute absence justifiée d'une semaine minimum.			
Garderie pour la maternelle et étude pour le primaire : lundi, mardi et jeudi de 17H00 à 18H30 et vendredi de 17H00 à 18H00			
<i>L'inscription est obligatoire, elle est faite pour l'année. Les changements devront être signalés par écrit à la comptabilité.</i>			
Cotisation annuelle par enfant mise sur la facture à laquelle s'ajoute le coût par séance 2,60€	€ 150,00	€ 150,00	€ 150,00
Garderie / étude occasionnelle : 7€ par séance (sans cotisation)			
Adhésion facultative à l'A.P.E.L. (Association de parents d'élèves)			
L'adhésion est volontaire pour la durée d'une année scolaire. Une adhésion par famille , quelque soit le nombre d'enfants dans l'établissement : . Montant : 25 € . Ou 6 € si la famille cotise déjà dans un autre établissement Pour la simplification de la procédure, en accord avec l'établissement, l'adhésion sera directement portée sur la facture de la contribution des familles. Si vous ne souhaitez pas adhérer, prendre contact avec l'APEL (apel.bellevue69@gmail.com).			
Tout livre ou document mis à la disposition des élèves par l'établissement et non rendu ou rendu endommagé sera facturé.			